



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -

Cellule de Communication et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات

البورصة ومراقبتها

شعبة الاتصال والعلاقات العامة

Alger, le 31 Décembre 2024

Communiqué

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), réunie le 31 décembre 2024, a apposé son visa sur la notice d'information relative à l'augmentation de capital par appel public à l'épargne de l'EPE/Banque de Développement Local - Spa à hauteur de 30% du capital social par l'émission de 44 200 000 nouvelles actions.

Le capital social de la BDL est de 103 200 000 000 DA réparti en 103 200 000 actions d'une valeur nominale de 1000 DA chacune ; au terme de cette opération le capital s'élèvera à 147 400 000 000 DA.

Principales caractéristiques de l'opération :

- **Nombre d'actions objet de l'offre :** 44 200 000 nouvelles actions
- **Prix de l'émission :** 1400 DA par action.
- **Date de jouissance des actions :** 1^{er} janvier 2024
- **Montant de l'émission :** 61 880 000 000 DA
- **Forme des titres :** Actions ordinaires, nominatives et dématérialisées, inscrites en Comptes Titres ouvert au nom des actionnaires auprès des Teneurs de Comptes Conservateurs de Titres (TCC).
- **Période de souscription :** Du 20 janvier 2025 au 20 février 2025.
- **Intermédiaire en Opération de Bourse chef de file :** BDL
- **Syndicat de placement :**
 - BDL
 - BADR
 - CPA
 - BEA
 - BNA
 - CNEP-Banque
 - Société Générale Algérie
 - Tell Markets
 - Invest Market





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -

Cellule de Communication et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات

البورصة ومراقبتها

خلية الاتصال والعلاقات العامة

- **Cotation des titres** : Les actions de la société seront cotées en bourse après la clôture de l'opération, selon les conditions fixées par la réglementation de la bourse des valeurs ;
- **Segmentation de l'offre** :
 - **Segment A** : personnes physiques résidentes de nationalité algérienne
Quote part : 40% des actions émises
Minimum de souscription : 10 actions
 - **Segment B** : investisseurs professionnels (institutionnels et qualifiés)
Quote part : 30% des actions émises
Minimum de souscription : 1000 actions
 - **Segment C** : personnes morales de droit algérien.
Quote part : 30% des actions émises
Minimum de souscription : 500 actions
- **Régime fiscal** : Les dividendes et les plus-values de cession des actions de la BDL sont exonérés d'impôt sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce conformément aux dispositions de l'article 67 de la Loi n° 23-22 du 11 Joumada Ethania 1445 correspondant au 24 décembre 2023 portant Loi de finances pour l'année 2024.

La notice d'information visée et le prospectus seront mis à la disposition des investisseurs au siège social de l'émetteur et auprès des intermédiaires en opérations de bourse - IOB chargés du placement, ainsi que sur les sites web de la COSOB, de la SGBV et de l'émetteur.

www.cosob.dz www.sgbv.dz www.bdl.dz

